

LE NOTARIAT. ¹

“ L'histoire est l'enseignement du passé, et dans les actions des hommes et des nations, qui font le sujet des études de celui qui s'occupe d'histoire, il y a toujours à voir soit un encouragement pour le bien, soit une leçon qui apprend à éviter le mal. N'avoir rien appris de ceux qui nous ont précédés c'est, suivant l'expression de Cicéron, avoir laissé dormir son intelligence dans le sommeil d'une enfance prolongée.”

C'est ainsi que s'exprimait l'abbé Ferland, une de nos gloires littéraires canadiennes, en son préambule du cours sur l'histoire du Canada.

Personne ne révoque en doute l'évidence de cette grande vérité, mais bien peu de gens montrent le courage et l'énergie qu'il faut pour en tirer un sage parti. On applaudit facilement au dévouement de ceux qui consacrent une partie de leurs veilles à la culture des arts et des sciences, et l'on s'excuse aussi facilement de ne pas les imiter sous le spécieux prétexte que des occupations plus réelles et plus indispensables ne le permettent pas.

Quant à moi, je veux, dans ce travail, traiter un sujet qui intéresse vivement toute la société, puisqu'il se rattache à l'une des conditions les plus importantes de son organisation, et qu'il est en rapports continuels et indispensables avec tous les individus.

Je veux étudier l'histoire du Notariat, son origine, ses progrès, surtout son introduction en ce pays, et l'état où il en est rendu de

¹ Cette étude, préparée il y a déjà quelques années, et lue par l'auteur devant l'Institut littéraire aux Trois-Rivières, acquiert une actualité réelle aujourd'hui que notre Législature s'occupe de constituer sur des bases nouvelles et plus satisfaisantes l'importante profession qui en fait le sujet.—(Note de la Rédaction.)